

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier

Le conseil municipal de la commune de Picherande dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Serge CHAMOUX, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2017

**Présents** : CHALAPHY Patrice, CONDROYER-DE BENEDICT Christine, CHABAUD Denis, GOIGOUX Christian, ESTRADE Stéphanie, GENES Claudette, RISPAL Michel.

**Absents** : GUITTARD Jean-François, (pouvoir à GENES Claudette), GUITTARD Christian, JOUM Bernard.

## **OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE TRAVÉE DU GARAGE COMMUNAL AU SDIS.**

Suite à une mauvaise interprétation de la délibération du 12 janvier 2017,  
le Maire décide de convoquer en urgence son Conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à la fermeture du centre de secours d'Egliseneuve d'Entraigues, les véhicules suivants ont été attribués au Centre de Secours de Picherande : le VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) et le CCR (Camion Citerne Rural).

Actuellement la caserne de Picherande possède un CID (Camion d'Interventions Diverses), celui-ci restera au Centre de Secours de Picherande et un VPI (Véhicule de Première Intervention) qui sera remplacé par le CCR d'Egliseneuve d'Entraigues.

Afin de pouvoir garer le CCR, celui-ci ne pouvant pas rentrer dans la caserne, Monsieur le Maire propose de mettre à disposition dès aujourd'hui une travée du garage Communal, il précise que c'est la travée attenante à la salle des radios et des sanitaires. Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit.

Il précise aussi que les employés de commune auront toujours accès libre à la salle des radios et des sanitaires.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour :**

↳ Décide de mettre à disposition du SDIS la travée du garage communal attenante à la salle des radios et des sanitaires.

↳ Décide de prévoir l'aménagement d'une deuxième travée plus tard.

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

**Annule et remplace la délibération n° 063-216302794-20170112-12012017D04-DE du 12/01/2017**